



Achat internet leboncoin personne frauduleuse

Par **mat73230**, le **12/10/2010** à **00:20**

Bonjour,

Je ne suis pas mat73230, je suis sa femme. je vous explique le souci.

Nous avons acheté un moteur sur internet à un vendeur particulier. Dans l'annonce sur le site leboncoin, il avait stipulé que le moteur était remonté (pas d'origine)... le problème aujourd'hui, on a ouvert le moteur et on a constaté qu'il est justement d'origine. (il a donc fait une annonce mensongère)

J'ai fais deux chèques à ce vendeur, le premier a été encaissé et je lui ai demandé d'attendre pour le deuxième car j'attends le complément de paie de mon agence intérim (qui doit me payer dans la semaine prochaine). Cependant, on voudrais savoir, si j'ai le droit de faire opposition au deuxième chèque étant donné l'escroquerie du vendeur. J'ai regardé sur internet et a priori, dans le cadre d'un achat, faire opposition au chèque risquerait de me causer la suppression de mon chéquier. (car se serait moi l'escroc au final).

(bizarrement le vendeur était pressé de partir alors qu'on devait ouvrir le moteur avec lui, chose qu'il n'a pas souhaité en fin de compte)

- Quel recours avons-nous sachant que le moteur ne vaut pas le prix payé ?
- Ai-je le droit de faire opposition au chèque restant ?
- Y-a-t'il un temps pour se rétracter voir être remboursé ? (comme dans le cadre d'un litige)

Sachant qu'en plus, le moteur fonctionne mal, il démarre mais se coupe tout de suite, il est

donc impossible de rouler avec la moto.

mon conjoint voulais venir demander avant de descendre le voir et lui demander de ne payer que la moitié de la somme due.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer nos sincères salutations.

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **00:37**

Faire opposition sur un chèque non volé ou perdu est un délit.

Le vendeur est en droit d'encaisser le chèque dès maintenant : quand on fait un chèque, on doit avoir son compte approvisionné.

Il n'existe pas de délai de rétractation pour une vente entre particuliers, même faite à distance.

Votre seul recours, c'est la LRAR pour exiger le remboursement au titre de la garantie contre les vices cachés et que s'il refuse, vous saisirez le tribunal d'instance

Mais de votre côté, ça exige de prouver le vice caché devant le tribunal donc de faire expertiser le moteur.

Par **mat73230**, le **12/10/2010** à **00:44**

bonsoir est merci de votre rapidité.

effectivement quand nous avons démonté le moteur, l'annonce ne correspondais pas du tout.

voici le lien de l'annonce en question.

http://www.leboncoin.fr/equipement_moto/140591537.htm?ca=22_s

dessus nous pouvons lire ceci.

*kit 80 polini (Fonte) neuf 500km

*vilo polini neuf 500km

*embreage polini neuf 500km

*boite a clapet origine avec lamelle polini 500km

*Allumage d'origine

*Boite de vitesse longue 500km.

hors après démontage,

* le kit est serré

* c'est un vilebrequin origine

* c'est un embrayage origine la boite à clapet aussi

* et pour la boîte à vitesse, c'est aussi une origine.

donc si je comprend je peut faire expertiser mon moteur dans n'importe qu'elle garage ??

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **02:08**

non, auprès d'un expert

Si vous voulez que le texte de l'annonce soit opposable, il faut faire un constat d'huissier